

Le concours interne d'attachés reste très attractif puisqu'il a enregistré cette année 5 909 inscriptions, volume important bien qu'en très léger recul par rapport à l'an dernier. On constate encore que beaucoup de candidats renoncent à se présenter aux épreuves écrites puisque seuls 3 578 candidats ont composé soit près de 40% de défection. Il faut s'interroger sur cette pratique qui démontre que, dans un grand nombre de cas, on s'inscrit à ce concours « au cas où », sans toujours avoir réellement la volonté de le préparer. Ceci reste préjudiciable à l'organisation du concours notamment pour établir le calibrage du nombre de membres du jury, mais est aussi coûteux puisque la logistique mise en place doit permettre l'accueil de l'ensemble des inscrits.

Le nombre de postes offerts ayant fortement baissé cette année, puisque seulement 68 postes étaient offerts, la sélectivité a été plus importante et le nombre de candidats admissibles, convoqués aux épreuves orales, a été réduit à 183 soit un ratio de 2,7 candidats par poste. Le seuil d'admissibilité se situe à 14,5.

La majorité des candidats admissibles a déposé son dossier RAEP et s'est présenté aux épreuves orales. Il n'y a eu que 15 candidats qui ne se sont pas présentés dont 5 qui n'ont pas remis leur dossier RAEP. La moyenne des notes des candidats reçus sur liste principale s'étale entre 17,75 et 13,80. Une liste complémentaire de 22 noms a été établie et la moyenne la plus faible est de 13,25.

Il faut noter cette année un nombre élevé d'admis dans la catégorie « enseignants » du premier comme du second degré qui souhaitent donner une nouvelle orientation à leur carrière. Ils ont été près de 14,71% de reçus alors que le pourcentage de reçus IATOS est de 70,59%. On constate également un taux de 10,29% de reçus venant d'autres administrations.

Les femmes restent majoritaires avec 75% de reçues contre 25% pour les hommes.

La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comportait 74 membres pour la correction des épreuves écrites dont 18 ont été retenus pour les épreuves orales. Ses membres sont tous représentatifs des différents services dans lesquels peut exercer un attaché : ministère, rectorat, direction départementale, établissement ou université. La parité a été respectée avec 50% de femmes pour la correction de l'écrit et 1/3 ou 2/3 de femmes dans les jurys des oraux qui comportent trois membres. L'ensemble des membres du jury a été réuni plusieurs fois afin d'assurer l'harmonisation de son fonctionnement. Les membres des jurys ont procédé à une analyse conjointe des dossiers RAEP en sous-jurys afin de préparer les entretiens. Ils ont été informés et formés sur les nouvelles modalités d'interrogation. La présidente du jury s'est assurée par sa présence lors des entretiens de l'homogénéité des questionnements.

Il n'y a pas eu de problème de fonctionnement du jury. Il faut souligner la parfaite organisation des épreuves orales par le service de la DGRH qui a permis un déroulement harmonieux des auditions sans une attente trop longue des candidats.

Observations générales sur les épreuves écrites

Le sujet consistait dans la rédaction d'une note à l'attention d'un responsable sur la réforme du lycée. Les candidats disposaient de l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension du sujet, mais certains ont manifestement perdu du temps à les lire faute d'avoir déjà une connaissance du sujet, alors que ce thème avait été longuement évoqué dans les médias depuis 2 ans. On ne peut qu'encourager les candidats à s'informer largement de l'actualité des sujets propres à l'éducation nationale. Il faut souligner des progrès par rapport à l'an dernier sur le respect par les candidats de la forme et de la longueur d'une note. Des progrès ont également été constatés sur l'orthographe et sur la présentation des copies. En revanche, les candidats ont souvent du mal à extraire l'essentiel dans les documents qui sont donnés et surtout à se positionner dans la dernière partie qui permet de vérifier la compréhension des enjeux du sujet. En l'espèce, cette année, il s'agissait de s'interroger sur les objectifs de la réforme, de s'assurer, après une année de mise en œuvre, à partir de questions ciblées, de la mise en place des dispositifs et d'en mesurer les premiers effets.

Cette dernière partie était d'ailleurs souvent absente de la majorité des copies ou très succincte, or c'est elle qui fait la différence. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su relier les grandes lignes de la réforme et les questions qu'elles pouvaient induire. Pour l'an prochain, le coefficient de l'épreuve écrite va baisser à 3, ce qui permettra d'accroître la sélection par l'épreuve orale qui restera à un coefficient de 4. Mais la préparation de cette épreuve par une formation à la rédaction administrative et par une information sur les thèmes d'actualité est indispensable.

Observations générales sur les épreuves orales

Les épreuves orales d'une durée totale de 25 minutes ont respectées les séquences suivantes :

- 10 minutes maximum pour la présentation du parcours,
- 5 à 7 minutes pour l'interrogation sur ce parcours,
- 5 minutes pour un élargissement sur des questions administratives générales,
- 5 minutes maximum pour la mise en situation.

Le jury avait considéré dès l'an dernier que la durée de cet entretien ne permettait pas d'approfondir le questionnement des candidats. C'est pourquoi le ministère vient de prendre un arrêté (arrêté du 29 mai 2012 publié au JO du 23 juin 2012) qui va allonger cette épreuve à 30 minutes et réduire le temps de présentation du parcours à 5 minutes. Les candidats vont donc être conduits à mieux structurer leur présentation et à cibler davantage les points marquants de leur parcours. Ils devront également bien faire ressortir les compétences qui sont utiles pour occuper un poste d'encadrement.

Les dossiers RAEP que les candidats doivent fournir se sont améliorés par rapport à l'an dernier avec une tentative pour mieux décrire les compétences acquises dans les différents postes occupés. Beaucoup de candidats ont également joint des documents sur les projets qu'ils ont conduits. Cette qualité des dossiers ne s'est pas toujours retrouvée à l'oral où la présentation du parcours reste encore souvent très chronologique et descriptive sans mettre en

exergue les savoir-faire acquis. En outre, certains candidats enjolivent dans les dossiers leurs fonctions et leurs missions ce qui ne résiste pas aux questionnements des jurys.

Comme les années précédentes, il faut constater un manque de curiosité des candidats sur l'actualité de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur même quand les questions portent sur le champ d'activité du candidat. Il est indispensable aussi de maîtriser des connaissances administratives minimales pour pouvoir occuper un poste d'attaché. Le jury a été particulièrement frappé par le manque de préparation de quelques candidats à cette épreuve notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines ou les finances.

Le candidat doit être en mesure de connaître au minimum son environnement administratif et professionnel immédiat, le statut juridique de l'organisme dans lequel il est affecté, ses organes de direction, les principaux enjeux de sa mission, les réformes récentes qui le touchent.

Dans la mesure où un attaché encadre généralement des personnels et conseille ses collaborateurs, il doit connaître des notions de base en la matière : droits et obligations des fonctionnaires, les congés, les sanctions disciplinaires... De même, on est en droit d'attendre d'un gestionnaire d'EPL, des connaissances minimales en termes de comptabilité budgétaire et financière. Autant de domaines où la majorité des réponses étaient floues, incomplètes, voire erronées, ce qui peut paraître étonnant de la part d'agents exerçant déjà dans la fonction publique et censés connaître leur statut.

Le jury a également apprécié, lors des mises en situation, le savoir-être des candidats, leur réactivité, leur motivation et leur capacité à se projeter dans des fonctions d'encadrement.

Conclusion

Le niveau du concours continue à être particulièrement élevé du fait de sa sélectivité. Mais les admis ne sont ni les plus diplômés, ni les plus âgés. Une bonne répartition s'effectue aussi sur l'origine professionnelle des candidats et les métiers exercés ce qui tend à indiquer que le jury travaille bien dans l'esprit de la reconnaissance des acquis de l'expérience.

La présidente du jury, Frédérique CAZAJOUS Inspectrice
générale de l'administration de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur